

Formation continue des personnels ATOSS

A un moment où les statuts et les métiers des personnels ATSS connaissent des évolutions majeures, il est particulièrement important que la formation accompagne ces bouleversements. C'est la raison pour laquelle le PAF ATOSS répond aux orientations principales suivantes :

- Conforter les dispositifs actuels d'entrée dans les métiers.
- Mettre en adéquation les actions de formation favorisant la promotion sociale avec la réforme des statuts.
- Accompagner l'évolution du métier de gestionnaire en prenant en compte les demandes émergentes dans le contexte de la décentralisation et les modifications réglementaires diverses.
- Favoriser des expérimentations dans le cadre des réflexions académiques relatives à l'organisation administrative de l'EPL.
- Mieux prendre en compte l'évolution des missions des personnels de laboratoire.
- Poursuivre les chantiers ouverts les années précédentes : secrétariat de direction, services académiques, prise en main des nouveaux outils, accompagnement des nouvelles méthodes de pilotage, modernisation de l'administration, etc...

Par ailleurs, il est important que la formation des personnels d'encadrement soit mieux identifiée : elle fait donc désormais l'objet d'un plan de formation distinct : ce plan encadrement s'adresse aussi bien aux personnels de direction et aux personnels d'inspection qu'aux cadres administratifs. L'offre de formation reprend une présentation des dispositifs par grandes familles de métiers. Sa diffusion s'effectue selon les mêmes modalités : un catalogue unique pour toute l'année scolaire, disponible à la fois sous forme de catalogue et sur le site intranet de l'Académie.

Deux campagnes d'inscription distinctes sont prévues : l'une en septembre pour les formations se déroulant durant la première partie de l'année, l'autre en janvier pour celles programmées au second semestre.

Comme vous le savez, la période des inscriptions aux stages constitue l'un des moments propices au dialogue avec les personnels. Les entretiens professionnels que vous menez en cours d'année avec eux en constituent un autre. A tout moment des besoins de formation peuvent être exprimés : ils trouvent souvent leurs réponses dans le PAF. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent être transmis au CAFA pour examiner la possibilité d'apporter une réponse appropriée. Vous trouverez à cet effet [un imprimé expression des besoins de formation à télécharger](#).

M.A.J. le 02/03/2015

Dans cette rubrique

- [Action sociale](#)
- [Service social des personnels](#)
- [Vous recherchez un logement...](#)
- **[Gestion des ressources humaines](#)**
- [Informations retraite](#)
- [Examens et concours de recrutement](#)
- [Personnels en situation de handicap](#)
- [Saisir le médiateur](#)
- [Conseil en évolution professionnelle](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Mayenne
Cité administrative, rue Mac Donald
BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9
Tél. 02 43 59 92 00